

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 008/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : BUDGET PRINCIPAL, APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 076/2021 en date du 27 septembre 2021 portant sur la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n°072/2023 du 13 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le Compte Financier Unique du budget principal de la commune,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

COMMUNE (M57) - COMMUNE D'ANTHY SUR LEMAN - CFU - 2023

| | | |
|---|--|----|
| I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES | | I |
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE | | B1 |

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|---------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 4 760 459,10 | 3 251 249,00 | 8 011 708,10 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 2 127 246,93 | 3 312 436,54 | 5 440 083,47 |
| | Restes à réaliser | C | 40 000,00 | 0,00 | 40 000,00 |
| Dépenses | Autonction budgétaire totale | D | 5 367 178,36 | 5 414 546,56 | 10 781 724,92 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 1 458 340,12 | 2 675 851,12 | 4 134 191,24 |
| | Restes à réaliser | F | 421 960,00 | 0,00 | 421 960,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 668 906,81 | 636 985,42 | 1 305 892,23 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 606 719,26 | 2 163 297,56 | 2 770 016,82 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent déficitaire | G + H | 1 275 626,07 | 2 800 282,98 | 4 075 909,05 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | -381 960,00 | 0,00 | -381 960,00 |
| Résultat cumulé | Excédent déficitaire | G + H + I | 893 666,07 | 2 800 282,98 | 3 693 949,05 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
 La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 009/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : BUDGET ANNEXE CIMETIERE, APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 076/2021 en date du 27 septembre 2021 portant sur la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n°072/2023 du 13 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe cimetière,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CIMETIERE - CIMETIERE - ANTHY SUR LEMAN - CFU - 2023

| I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|--------------|--------------|
| PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE | | | | | |
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
| | | | Investissement | Exploitation | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 35 186,60 | 16 836,30 | 52 022,90 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 18 350,30 | 0,00 | 18 350,30 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 18 350,30 | 16 836,30 | 35 186,60 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 18 350,30 | 0,00 | 18 350,30 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -16 836,30 | 0,00 | -16 836,30 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation) | Excédent (déficit) | G + H | 1 514,00 | 0,00 | 1 514,00 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent (déficit) | G + H + I | 1 514,00 | 0,00 | 1 514,00 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe cimetière,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
 La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME


Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 010/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : BUDGET ANNEXE PORT, APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 076/2021 en date du 27 septembre 2021 portant sur la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n°072/2023 du 13 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe port,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

PORT - PORT - ANTHY SUR LEMAN - CFU - 2023

| I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|--------------|--------------|
| PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE | | | | | |
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
| | | | Investissement | Exploitation | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 38 000,00 | 22 200,00 | 60 200,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 13 000,00 | 21 950,00 | 34 950,00 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 38 000,00 | 22 200,00 | 60 200,00 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 15 280,00 | 7 950,00 | 23 230,00 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -2 280,00 | 13 991,00 | 11 711,00 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation) | Excédent /déficit | G + H | -2 280,00 | 13 991,00 | 11 711,00 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -2 280,00 | 13 991,00 | 11 711,00 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe Port,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 011/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : BUDGET PRINCIPAL, AFFECTATION DES RESULTATS.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu le compte financier unique 2023 du budget principal de la Commune,
 - Constatant que le compte financier unique du budget principal de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 800 282,98 € et un excédent d'investissement de 1 275 626,07 €,
 - Considérant l'état des restes à réaliser qui se monte à :

| | |
|------------|--------------|
| Dépenses : | 421 960,00 € |
| Recettes : | 40 000,00 € |

- DECIDE après délibération, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :
 - Investissement, compte 001 recettes : 1 275 626,07 €
 - Fonctionnement compte 002 recettes : 2 800 282,98 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 012/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjointes ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : BUDGET ANNEXE CIMETIERE, AFFECTATION DES RESULTATS.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu le compte financier unique 2023 du budget annexe Cimetière,
- Constatant que le compte financier unique 2023 du budget annexe Cimetière fait apparaître un excédent d'investissement de 1 514,00 €,

- DECIDE après délibération, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :
 - Investissement compte 001 recettes : 1 514,00 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 013/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjointes ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : BUDGET ANNEXE PORT, AFFECTATION DES RESULTATS.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu le compte financier unique 2023 du budget annexe Port,
- Constatant que le compte financier unique du budget annexe Port fait apparaître un excédent de fonctionnement de 13 911,00 € et un déficit d'investissement de 2 280,00 €,
- DECIDE après délibération, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :
 - Investissement, compte 001 dépenses : 2 280,00 €
 - Fonctionnement compte 002 recettes : 11 711,00 €
 - Investissement, compte 1068 recettes : 2 280,00 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Céline PRUD'HOMME



Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 014/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : VOTE DU BUDGET 2024, BUDGET PRINCIPAL.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la proposition de la commission finances,

- APPROUVE, avec 17 voix pour et 1 abstention (Mme JACQUIER Jennifer), le budget principal tel que présenté ci-dessous :

Dépenses et recettes de fonctionnement arrêtées à la somme de : 5 974 423,98 €

Dépenses et recettes d'investissement arrêtées à la somme de : 4 297 339,64 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Céline PRUD'HOMME



Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 015/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : VOTE DU BUDGET 2024, BUDGET ANNEXE CIMETIERE.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la proposition de la commission finances,

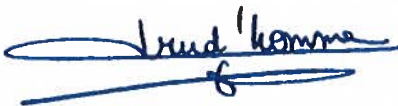
- APPROUVE, à l'unanimité le budget du cimetière tel que présenté ci-dessous :
Dépenses et recettes de fonctionnement arrêtées à la somme de : 16 836,30 €
Dépenses et recettes d'investissement arrêtées à la somme de : 18 350,30 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Céline PRUD'HOMME



Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 016/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : VOTE DU BUDGET 2024, BUDGET ANNEXE PORT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la proposition de la commission finances,

- APPROUVE, à l'unanimité le budget du cimetière tel que présenté ci-dessous :
Dépenses et recettes de fonctionnement arrêtées à la somme de : 34 611,00 €
Dépenses et recettes d'investissement arrêtées à la somme de : 17 891,00 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 017/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : CREDITS SCOLAIRES 2024.

Dans le cadre du fonctionnement des écoles de la Commune, il est attribué aux écoles des crédits en fonction des projets et des sorties, ainsi que des crédits dit « scolaires » calculés sur le nombre d'enfants.

Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie présente au Conseil Municipal la demande de budget de Mme la Directrice de l'école et précise que pour la prochaine rentrée, 255 élèves sont attendus.

En conséquence, il y a lieu de délibérer pour voter le montant attribué aux écoles, pour l'année 2024.

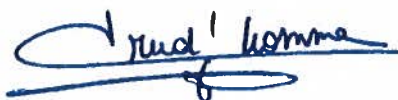
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE les crédits suivants au Groupe Scolaire :
 - Crédits scolaires : 14 790,00 €
 - Crédits « Projets » : 27 310,00 €
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 018/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S. POUR L'ANNEE 2024.

Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie informe l'assemblée que, chaque année, il est demandé au conseil de voter une subvention au Centre Communal d'Action Sociale, afin d'équilibrer son budget. Elle précise que cette subvention est indépendante de la subvention exceptionnelle votée par le conseil municipal, relative à la vente des terrains, lors de la séance du 26 février 2020. Elle propose de verser une subvention d'un montant de 14 959,27 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu les crédits disponibles au budget de la commune, pour l'exercice 2024,

Considérant que, pour équilibrer le budget du C.C.A.S., il est nécessaire de lui attribuer une subvention d'un montant de 14 959,27 €,

- ATTRIBUE une subvention de 14 959,27 € au Centre Communal d'Action Sociale d'ANTHY-SUR-LEMAN, pour l'exercice 2024,
- AUTORISE Mme le Maire à mandater cette somme.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 019/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Mme JACQUIER Christine présente les propositions de subventions pour l'année 2024, suite à la réunion de la Commission « Associations ».

- . 150,00 € à l'Association ANTHY RIDE TEAM,
- . 800,00 € à l'Association des Anciens Combattants – Section d'Anthy, soit :
500,00 € de subvention et 300,00 € de subvention exceptionnelle.
- . 5 400,00 € à la Batterie-Fanfare « Les Flots Bleus », soit :
3 000,00 € de subvention + 2 400,00 € de subvention éveil musical.
- . 500,00 € à l'Association de CHASSE,
- . 1 000,00 € à l'Association COURANT'HYS,
- . 1 500,00 € au DAMIER CLUB DU LEMAN, soit :
500,00 € de subvention et 1 000,00 € de subvention pour la participation à l'open.
- . 500,00 € à l'Association les Donneurs de Sang,
- . 600,00 € à l'Association Flash Danse,
- . 4 000,00 € à l'Association Football-Club,
- . 1 500,00 € au Groupement Jeunes Anthy/Margencel,
- . 2 000,00 € à l'Association Sou des Ecoles,

. 1 500,00 € à l'association **LE STUDIO, FITNESS & BODYCARE**,
Après débat, il est proposé un vote pour le montant de 1 500,00 € de subvention. Avec 9 voix pour, 2 voix contre (Mmes JACQUIER Jennifer et DETRAZ Viviane) et 5 abstentions (Mmes BONDAZ Christine, MESSAMER Vanessa, PRUD'HOMME Céline, RUCHE Sandrine et M. SAPEY Jean-Louis), il a décidé d'attribuer le montant de 1 500,00 € de subvention.

. 2 242,00 € à **A TEL SKI**,

. 1 000,00 € à la **Section de Sauvetage Sciez-Anthy-Margencel**,

Soit un montant total de subvention de **22 692,00 €**.

M. GALLAY Joël et Mme FERT Marie-Christine ne prennent pas part au vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la répartition des montants alloués aux associations, susmentionnée.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Céline PRUD'HOMME



Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 020/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE DU LAC, MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE, ATTRIBUTION.

M. VESIN Jean-Paul expose qu'une consultation a été lancée, le 29 janvier 2024, sur la plateforme MP74, pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation énergétique de l'Espace du Lac. La remise des plis était fixée au 1^{er} mars 2024.

Les critères d'attribution étaient les suivants : Prix 40 % et valeur technique 60% (moyens 30% et organisation et planification de la mission 30%).

M. VIOUT Rémy présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres. Cinq entreprises ont adressé une offre.

Mme RUCHE Sandrine ne prend pas part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier le marché de mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation énergétique de l'Espace du Lac à l'entreprise NEPSEN, 94300 VINCENNES (Antenne à Annemasse), mieux disante, pour un montant de 53 325,00 € HT.
- AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 021/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjointes ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF, MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE, ATTRIBUTION.

M. VIOUT Rémy expose qu'une consultation a été lancée, le 12 janvier 2024, sur la plateforme MP74, pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du Pôle Sportif.

La remise des plis était fixée initialement au 23 février 2024. Cependant, il s'est avéré que l'estimation réalisée par le bureau d'études ne comprenait pas les bâtiments. Aussi, le montant a été augmenté et le délai de remise des plis a été repoussé au 1^{er} mars 2024.

Les critères d'attribution étaient les suivants : Prix 40 % et valeur technique 60% (organisation et moyens 30% et réponse aux besoins 30%). Sept entreprises ont adressé une offre.

M. VIOUT Rémy présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres.

6 entreprises ont présenté un dossier complet. Compte tenu du montant proposé par les entreprises, une offre a été décelée anormalement basse. Aussi, une demande de justification a été faite et les réponses ont été apportées.

18.03.2024/N°14

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 074-217400134-20240318-2024DEL021-DE

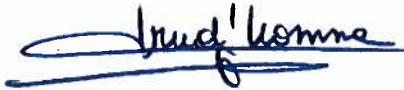
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier le marché de mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du Pôle Sportif à l'entreprise ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE, 73000 CHAMBERY, mieux disante, pour un montant de 98 646,33 € HT.
- AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 022/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF, DEMANDE DE SUBVENTION.

M. VIOUT Rémy rappelle le choix de créer un pôle sportif aux Hutins comprenant la réalisation de :

- Trois terrains de Padel couverts avec vestiaires,
- Trois terrains de tennis extérieurs avec un club house,
- Un parking drainant.

L'étude de faisabilité fait apparaitre un estimatif de 1 500 700,00 € HT. Le montant estimatif ne comprend pas les bâtiments (vestiaires et club house). Le montant estimatif total se porte donc à 1 900 700,00 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter l'Etat, la Région Auvergne Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération Française de Tennis, l'Agence Nationale du Sport, au Département de la Haute-Savoie ainsi qu'à Thonon Agglomération et tout autre organisme, pour être éligible à une subvention, la plus haute possible, permettant le financement de la création des terrains de tennis et de padels,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



Page 1 sur 1

Date de mise en ligne : 28/03/2024

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 023/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES, GROUPE SCOLAIRE.

M. VESIN Jean-Paul rappelle qu'il était prévu d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de groupe scolaire (partie élémentaire). L'ancienne municipalité avait entamé des discussions avec la Centrale Villageoise. Une étude a été demandé au SYANE pour retenir la possibilité la plus pertinente pour la Commune. Après analyses des 4 possibilités présentées, celle de l'autoconsommation parait la plus adaptée.

Vu les articles L1121-1 à L1121-4 du Code de la Commande Publique ;

Vu le rapport de présentation ci-annexé ;

Considérant l'intérêt communal de développer les énergies renouvelables sur son territoire ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention (M. VACHERAND Jean-Pierre),

- ADOPTE le mode de gestion par concession de travaux pour la conception, l'exécution et l'exploitation, la maintenance et le gros entretien et renouvellement de cette installation.
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour lancer une procédure de mise en concurrence.
- ACTE que la commune, par le contrat de concession fera appel à un tiers investisseur pour mener à bien ce projet.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



Page 1 sur 1

Date de mise en ligne : 28/03/2024

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 024/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS TEMPORAIRE A TEMPS COMPLET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23 2°,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'en prévision de la saison estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques, et notamment le service du fleurissement et des espaces verts, pour une durée de 6 mois,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi d'agent d'entretien des espaces verts contractuel à temps complet, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2024.
- CHARGE Mme le Maire de procéder à sa nomination.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 025/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF TEMPORAIRE A TEMPS NON COMPLET.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23 1°,
Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
Considérant que suite à une réorganisation des services et à une redistribution des tâches administratives, il est nécessaire de recruter un agent administratif pour faire face à un besoin au secrétariat et à l'accueil de la mairie,
Considérant qu'afin de répondre aux besoins des administrés et d'écourter les délais d'attente, il est nécessaire de renforcer le service administratif de la mairie,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi d'agent administratif contractuel, à temps non complet à raison de 25,70/35^{ème}, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs de la mairie, pour une période d'un an à compter de son recrutement.
- SUPPRIME, de ce fait, le poste d'Adjoint Administratif Territorial temporaire à temps complet délibéré en date du 13 novembre 2023.
- CHARGE Mme le Maire de procéder à sa nomination.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire

Joël GALLAY



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 026/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit MARS à 19 H 30,

Présents : M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, Mme MESSAMER Vanessa (arrivée à 19h59 - pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël) et M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absent : M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 05.03.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS POUR DES SAISONNIERS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23 2°,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'en prévision de la saison estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques, et notamment le service du fleurissement et des espaces verts, durant la saison estivale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer au maximum 3 emplois non permanents à temps complet, d'agent d'entretien contractuel du fleurissement et des espaces verts pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, durant la saison estivale. Chaque emploi sera d'une durée maximum de 3 semaines,
- CHARGE Mme le Maire de procéder à leur nomination,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Joël GALLAY



Page 1 sur 1

Date de mise en ligne : 28/03/2024